

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

S.A.E.P. 8.610 - Agrément N° 153.102

RONDE DU VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE



Organise :

**La Coupe du Président,
Vice-Président, Trésorier et Secrétaire
Le dimanche 13 septembre 2026**

Les tirs se dérouleront sur le stade de Verberie (rue des Moulins).

Tir à la plus belle flèche sur blason de 122,
12 volées de 3 flèches.

Une récompense aux points sera également remise.

Début des tirs à 15H30.

Remise des récompenses vers 18H00.

Un repas est prévu le midi au tarif de 20 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes, sur le stade de Verberie.

Inscription **avant le 7 septembre** pour le tir et le repas.

Les inscriptions sont à faire parvenir à :

David MAURICE, 52 rue Saint Nicolas, 60410 VERBERIE

david.maurice@orange.fr – 06.82.95.81.53

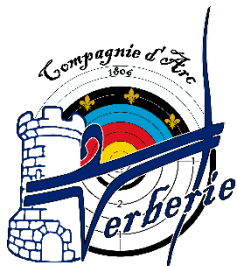
N° agrément à la fédération française de tir à l'arc : 0760227

Siège social : Mairie de Verberie, 13 rue Juliette ADAM 60410 VERBERIE

Adresse de correspondance : David MAURICE, 52 rue Saint Nicolas 60410 VERBERIE

Adresse mail : david.maurice@orange.fr

Site internet : <https://compagnie-tir-arc-verberie-oise-picardie.fr/>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

S.A.E.P. 8.610 - Agrément N° 153.102

RONDE DU VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE



Coupe du Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire Fiche d'inscription

Compagnie / club :

Responsable :

Tél. :

Mail :

Nom / Prénom	N° de licence	Catégorie	Arme	Repas

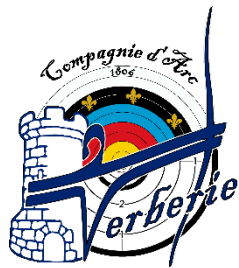
N° agrément à la fédération française de tir à l'arc : 0760227

Siège social : Mairie de Verberie, 13 rue Juliette ADAM 60410 VERBERIE

Adresse de correspondance : David MAURICE, 52 rue Saint Nicolas 60410 VERBERIE

Adresse mail : david.maurice@orange.fr

Site internet : <https://compagnie-tir-arc-verberie-oise-picardie.fr/>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

S.A.E.P. 8.610 - Agrément N° 153.102

RONDE DU VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE



Coupe du Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire Règlement du tir

1° - Ces Challenges sont tirés à la plus belle flèche. Ils sont attribués pour un an aux archers gagnants. Ils sont gagnés définitivement par les archers qui les auront remportés trois fois consécutives ou en cinq ans.

2° - Toutes les compagnies de la Ronde du Valois doivent participer au tir de ces Challenges.

3° - Le tir est ouvert à tout archer membre de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne.

4° - Le tir s'effectuera sur 12 volées de 3 flèches dans un seul sens, sur cible anglaise, sur terrain plane (stade). La flèche la plus près mesurée au 1/20ème de mm désignera les vainqueurs.

5° - Le tir se déroulera à la distance prévue par la fédération, sur le même modèle qu'un fédéral.

6° - Le tir sera pris en compte, pour la constitution des équipes de Ronde, pour la coupe de Ligue par équipe de Ronde, en plus de tous les résultats communiquer au responsable.

7° - Seul le premier tir, c'est-à-dire le 50 mètres pour les seniors par exemple, compte pour ces Challenges, mais il faut effectuer le tir complet pour les gagner.

8° - Le challenge du président est réservé aux « adultes » avec arcs classiques, celui de la trésorière aux « jeunes » avec arcs classiques, celui des vice-présidents aux « adultes » avec arcs à poulies, et celui du secrétaire aux « jeunes » avec arc à poulies.

9° - Tout incident non prévu dans ce règlement sera soumis au bureau de la Ronde du Valois qui tranchera. Les décisions du bureau seront sans appel.

N° agrément à la fédération française de tir à l'arc : 0760227

Siège social : Mairie de Verberie, 13 rue Juliette ADAM 60410 VERBERIE

Adresse de correspondance : David MAURICE, 52 rue Saint Nicolas 60410 VERBERIE

Adresse mail : david.maurice@orange.fr

Site internet : <https://compagnie-tir-arc-verberie-oise-picardie.fr/>